

Envoyé en préfecture le 03/07/2026  
Reçu en préfecture le 03/07/2026  
Publié le - 6 JUIL. 2026  
ID : 035-213502362-20260702-SG2026\_481-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE REDON**

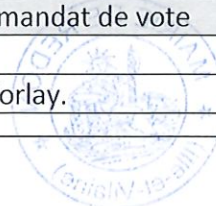


Séance du 2 juillet 2026 - Délibération n° 2026-065

**SUBVENTIONS MUNICIPALES AUX ASSOCIATIONS 2026  
COMPLÉMENT POUR LE FINANCEMENT DE L'AGENCE  
D'ATTRACTIVITÉ ET DE DÉVELOPPEMENT DU PAYS DE REDON**

L'an deux mille vingt-six, le 2 juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Redon, dûment convoqué le 26 juin, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Mariages de l'Hôtel de Ville, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

Nombre de membres du Conseil		Membres présents
En exercice	29	Monsieur Pascal Duchêne, Madame Karen Lanson, Monsieur Benoit Quélard, Mesdames Géraldine Denigot et Anne-Cécile Hurtel, Messieurs Jean-Marie Pichon et Jacques Carpentier, Madame Maria Torlay, Messieurs Jean-Luc Guillaume, Mickaël Jouan et Stéphane Lefebvre, Mesdames Adélaïde Montagut et Béatrice Chatelier, Monsieur Tahir Thiam, Madame Bouchra Oubrouk, Monsieur Taner Basol, Mesdames Marion Paupette et Sabine Rullier de Baynast, Monsieur Valentin Perré, Mesdames Vildan Bilgic et Martine Évain, Monsieur Loïc L'Haridon, Mesdames Stéphanie Brault-Pitaud et Léa Terraube, Monsieur Gaëtan Hairault, Madame Aurélie Lebreton.
Présents	26	
Votants	29	
Vote		Absents excusés ayant donné mandat de vote
Pour	29	Monsieur Marc Droguet, pouvoir donné à Madame Géraldine Denigot. Madame Fabienne Verpillot, pouvoir donné à Monsieur Jean-Marie Pichon. Monsieur Mathurin Lenoir, pouvoir donné à Monsieur Gaëtan Hairault.
Contre	0	Absent excusé n'ayant pas donné mandat de vote
Abstention	0	/
		Secrétaire de séance : Madame Maria Torlay.



Envoyé en préfecture le 03/07/2026  
Reçu en préfecture le 03/07/2026  
Publié le - 6 JUIL. 2026  
ID : 035-213502362-20260702-SG2026\_481-DE

### **Rapport de Benoit Quélard.**

En complément de la liste des subventions et participations attribuées aux associations et tiers pour l'exercice 2026, telle qu'adoptée par délibération du 28 avril 2026, il est proposé un complément pour la participation au fonctionnement de l'Agence d'Attractivité et de Développement du Pays de Redon à hauteur de 19 146 € se répartissant comme suit :

- Une part fixe de 600 €,
- Une part variable de 0,32 € par habitant (basé sur la population INSEE au 1<sup>er</sup> janvier de l'année), soit  $9\,375 \times 0,32 \text{ €} = 3\,000 \text{ €}$ ,
- Une contribution au programme partenarial de travail avec la Ville et les membres de l'Agence.

Le Conseil Municipal,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la présentation en commission Finances, Budget, Modernisation des services, Communication du 11 juin 2026,  
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ DES SUFRAGES EXPRIMÉS

DÉCIDE de compléter la liste des subventions et participations attribuées aux associations et tiers pour l'exercice 2026, telle qu'adoptée par délibération du 28 avril 2026, avec un complément pour la participation au fonctionnement de l'Agence d'Attractivité et de Développement du Pays de Redon à hauteur de 19 146 €.

Pour extrait conforme,

**Pascal Duchêne**  
Maire de Redon



La Secrétaire de séance,  
**Maria Torlay**  
Conseillère municipale déléguée

Mis en ligne le - 6 JUIL. 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de son exécution ou sur la plateforme dématérialisée Télérecours Citoyens [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)